

publié sur le site internet de la
collectivité le 30/06/2023

RF
PREFECTURE DE L'ARDECHE

République française Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/06/2023
ARDECHE007-200072007-DE_2023_71-DE

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
Place de la Mairie – 07470 COUCOURON

Séance du jeudi 29 juin 2023

Membres
en exercice : 37

Date de la convocation : 23/06/2023

Présents : 28

Le jeudi 29 juin 2023 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
32
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Magalie MOULIN
Représentés : Sébastien BOURDELY par Thibault ROBERT, Sébastien PRADIER par Jacques GENEST, John SERROUL par Françoise BENOIT, Charles VALETTE par Martine IMBERT
Absents : Patrick COUDENE, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Marylaine MERCIER, Géraldine REYNAUD
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_71 - Objet Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Fin Gras du Mézenc

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1611-4,
Vu la délibération n°2021-54 du Conseil communautaire en date du 27 mai 2021 approuvant les règlements d'attribution des subventions aux associations,

Considérant que l'association Fin Gras du Mézenc a organisé le 4 juin 2023 la Fête de l'AOP du Fin Gras du Mézenc sur la commune du Lac-d'Issarlès.

Considérant que la fête de l'AOP Fin Gras du Mézenc a pour but de mettre en lumière les traditions et la culture aux yeux du grand public, et, d'en faire un outil de développement économique. Le produit AOP se veut une vitrine des spécificités du massif du Mézenc, ainsi que l'ensemble des produits du terroir et de l'artisanat.

Considérant que la mobilisation locale et la fréquentation massive rendent l'évènement exceptionnel.

Considérant la demande de subvention de l'association Fin Gras du Mézenc.

Il est proposé de subventionner ladite association, en dehors du règlement d'attribution des subventions, pour un montant de 1 500 €.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Fin Gras du Mézenc pour l'organisation de la Fête du Fin Gras au Lac-d'Issarlès.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes

Fait et délibéré à Coucouron, le 29 juin 2023, Le Président, Jacques GENEST

